

Chronique vagabonde : "c'est la régie qui paie!"

Autor(en): **Cuttat, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **79 (2007)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE VAGABONDE

«C'est la régie qui paie!»

Voilà bien l'exclamation la plus navrante qui m'ait été donné d'entendre depuis que je suis membre de la coopérative d'habitation, propriétaire de l'immeuble dans lequel j'habite. Des propos qui m'affligent parfois ou, ce qui est mieux, m'incitent à remettre sur le métier tout le travail d'information et de formation des coopérateurs amateurs, mes voisins.

Zurich fête ces jours le centième anniversaire de la construction de sa première Genossenschaft, première aussi du pays. Depuis cent ans donc, des individus, disposant de moyens financiers modestes, ont décidé d'unir leurs efforts pour permettre la construction de logements à loyers supportables, puis se sont engagés dans la gestion et l'entretien de ces logements avec, pour seule préoccupation, d'offrir des loyers calculés au plus près des coûts d'exploitation. Et depuis un siècle, la preuve est faite que le régime de coopérative d'habitation est une réponse adaptée sur le long terme à la question du logement social. On comprend mieux, dès lors, combien le fameux «C'est la régie qui paie» peut être démobilisateur.

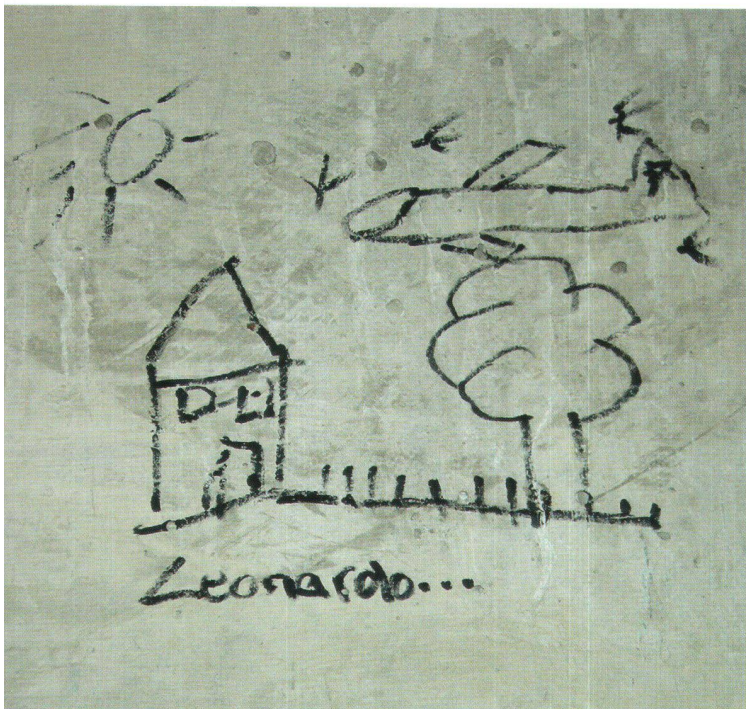
Pourtant, cette phrase – et ses semblables – sont récurrentes, et pas seulement dans ma coopérative. Certains coopérateurs, restés locataires en vérité, persistent à croire que «c'est la régie qui paie» les travaux d'entretien ou de réparation des dégâts si souvent perpétrés par... eux-mêmes, dans leur propre immeuble! Comment faire passer le message que la régie ne paie rien du tout? Que, au contraire, elle facture tous les travaux réalisés dans l'immeuble et toutes les prestations qu'elle fournit au propriétaire, à savoir l'ensemble des coopérateurs?

Le rêve du propriétaire

Le paradoxe est d'autant plus étonnant lorsqu'on songe que, selon plusieurs enquêtes, le Suisse, locataire dans 75% des cas, rêve d'être propriétaire. En entrant dans une coopérative, il a justement la possibilité de réaliser à moindre coût ce rêve. Il a les avantages du système de la propriété par étage (PPE), en particulier la garantie à long terme de ne pas payer un prix exorbitant pour occuper son logement; de plus, il n'en subit pas certains inconvénients (valeur locative à ajouter à ses revenus et déclaration fiscale compliquée, responsabilité de procéder de lui-même à l'entretien de son logement, possibilité de résilier son bail à 30 jours en cas de départ). Il y a de quoi s'interroger: n'y a-t-il pas comme un décalage entre les aspirations déclarées par nos concitoyens dans les sondages d'opinions et la conscience de la portée de telles déclarations?

N'allons cependant pas sombrer dans une vénéneuse nostalgie, qui consisterait à dire ou penser que c'était mieux avant, que les gens respectaient leur logement et avaient le souci de l'intérêt collectif. Ce serait à la fois faux dans une large mesure, et une telle attitude ne permettrait pas de trouver de solutions aux problèmes actuels. Il existe une majorité de coopérateurs soucieux de leur devoir de diligence, conscients qu'ils sont les premiers acteurs de la qualité de vie dans leur logement et dans leur immeuble. Il n'y a rien qui tombe tout cuit du ciel, que ce soit la propreté des parties communes ou la bonne ambiance entre voisins. Habiter une coopérative exige un minimum d'engagement de chaque coopérateur: chacun partagera les charges supplémentaires en cas de problème; chacun partagera les bénéfices lorsque les coopérateurs s'engagent.

Texte et photo: Jacques Cuttat



*Je graffite, tu graffites, nous graffitons, vous graffitez...
ils nettoient: de toute façon, «c'est la régie qui paie!»*